



FSKO, association à but non-lucrative enregistrée à la Préfecture de l'Eure le 24 juin 2017 sous le n° W273004443

Lille, le 1<sup>er</sup> janvier 2018,

Madame, Monsieur Le Président,

Veillez trouver ci-après les différentes modalités pour adhérer à notre organisation France Shinkyokushin-kai Karaté Organisation (FSKO).

Le shinkyokushinkai est aujourd'hui la 1<sup>ère</sup> organisation du karaté de Oyama, tout d'abord au Japon, puis en Europe et maintenant dans le Monde, avec à sa tête un président encore jeune (55 ans), Kenji Midori, dernier champion du monde du kyokushinkai unifié en 1991, doté de plus, de remarquables qualités humaines.



À l'image de son président, le Shinkyokushinkai est une organisation démocratique et non mercantile où l'on respecte le choix des uns et des autres et où la même décontraction se ressent partout, que ce soit dans les stages ou les Opens où le niveau y est TRES relevé...



FSKO, association à but non-lucrative enregistrée à la Préfecture de l'Eure le 24 juin 2017 sous le n° W273004443

En France, l'organisation France Shinkyokushinkai Karaté Organisation (FSKO) représente la World Karate Organization (WKO) de Shihan Kenji Midori, sous l'autorité de deux Branch Chiefs : Shihan Pascal Rouxel (Godan), nommé par Oyama lui-même et Sensei Sébastien VANROYEN (Sandan), nommé par le Board de la WKO.

Nous savons que certains d'entre vous pourraient avoir une réelle réticence à quitter le kyokushinkai pour aller vers le shinkyokushinkai. Mais le véritable héritage de Sosai, aussi bien au niveau des règles de combat, que de la technique se retrouve au shinkyokushinkai, soyez-en assurés.

Cependant, comme les paroles ne suffiront jamais à dissiper un doute, nous ne pouvons que leur dire « venez et jugez! ». Osu !

#### Les Branch Chiefs

Shihan Pascal Rouxel et Sensei Sébastien Vanroyen

#### Le Bureau de FSKO

Président : Sempai Olivier Vity

Trésorier : Bernard Nardot-Peyrille

Secrétaire : Hervé Chambonredon

Coutry Représentative : Sébastien Vanroyen

PJ : Dossier d'affiliation à FSKO à retourner à Bernard NARDOT-PEYRILLE, trésorier de FSKO avec son paiement. (44 rue Jules Romains, 37550 Saint Avertin, [bernard.nardot@orange.fr](mailto:bernard.nardot@orange.fr))



FSKO, association à but non-lucrative enregistrée à la Préfecture de l'Eure le 24 juin 2017 sous le n° W273004443

**1/ F.S.K.O. France Shinkyokushinkai Karaté Organisation**, promeut le karaté Shinkyokushinkai en France en proposant diverses manifestations et en servant de lien entre chaque club adhérent, l'Europe et le Japon.

FSKO fait preuve d'une réelle ouverture d'esprit et affiche la volonté de travailler avec toutes les organisations kyokushinkai ou assimilées. Ceci, pour offrir le plus haut standard possible à ses membres, tant au niveau technique, qu'en combat, en participant aux divers stages et compétitions, qui lui seront ouverts.

FSKO affiche une forte démocratie tant au niveau de son fonctionnement qu'au niveau financier et refuse d'être une Organisation mercantile, dont quelques dirigeants et combattants privilégiés en tireraient un quelconque bénéfice (grades, voyages ...).

FSKO a pour objectif de permettre à ses adhérents de pratiquer le karaté Shinkyokushinkai dans un contexte sain, tourné vers la pratique.

Seuls les passages de grades à partir de Shodan , ainsi que les sélections éventuelles sont de l'autorité de FSKO et des Branch Chief. Évidemment, les membre de FSKO doivent privilégier les activités de l'organisation, mais disposent d'une totale liberté pour participer à tel ou tel événement, même s'il est issu d'une autre organisation, voire d'un autre style.

FSKO a créé des commissions, chargées de faire des propositions afin de développer le shinkyokushinkai dans leurs domaines respectifs : la Commission Technique, la Commission de Sélection, la Commission d'Arbitrage.

La Commission Enfants est en cours de création.

Un poste de coach national et d'entraîneur national ont également été créés.

## **2/ JAPON - npo WKO**

FSKO est reconnue et affiliée à la World Karate Organisation (WKO), reconnue par le Ministère des Sports du Japon. Elle est elle aussi une association qui affiche sa volonté non-lucrative, npo signifiant : no-profit organisation.

Pourquoi s'affilier au Japon ? À cela, trois raisons essentielles :



FSKO, association à but non-lucrative enregistrée à la Préfecture de l'Eure le 24 juin 2017 sous le n° W273004443

- 1) FSKO garde l'idéal japonais et affirme sa fidélité à Kenji MIDORI.
- 2) Cette reconnaissance par le Japon nous permet de continuer à valider les passages de grades supérieurs (à partir du Shodan), avec la délivrance de la traditionnelle ceinture noire avec le nom de famille brodé en fil d'or, ainsi que le diplôme. Quiconque a commencé le kyokushinkai était en admiration face à ces ceintures et ces diplômes des Sempai-Sensei-Shihan de leurs clubs respectifs...

C'est un aspect essentiel de notre karaté et il nous semble indispensable de le conserver.

3/ FSKO a la possibilité d'avoir des combattants sélectionnés pour les Championnats du Monde (sénior) et pour la Dream Cup (enfants et sénior de 35 à 60 ans ; attention, les sénior ne sont acceptés que s'ils n'ont jamais combattu au WC élite).

### 3/ EUROPE (EKO)

FSKO peut participer aux activités (stages, compétitions) organisées par l'Organisation européenne. FSKO a des sélectionnés pour les championnats d'Europe. Rappelons que chaque année a lieu d'une part, un championnat d'Europe par catégories sénior et junior, homme et femme, ainsi que katas; d'autre part et de manière très originale un championnat U22 (de 18 à moins de 22 ans) couplé avec un championnat d'Europe toute catégorie (normalement tous les deux ans), homme et femme. Ce championnat U22 permet aux jeunes sénior de se mettre en situation avec un niveau intermédiaire, qui leur permet ensuite une entrée plus sereine au niveau européen.

### 4/ AFFILIATION OBLIGATOIRE A UNE FEDERATION RECONNUE PAR LE MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

FSKO ne peut accepter que les clubs adhérents à une fédération sportive reconnue par le Ministère des Sports et s'engageant à en suivre son règlement.

### 5/ ASPECT FINANCIER DE FSKO

**Le montant de la cotisation annuelle à FSKO permettant l'affiliation d'un club est de 250 €.**

Cette affiliation donne droit à **100 €** d'avoir à déduire sur l'achat de timbres de licences EKO/FSKO et/ou de passeports EKO.



FSKO, association à but non-lucrative enregistrée à la Préfecture de l'Eure le 24 juin 2017 sous le n° W273004443

Le prix du Pack de 10 timbres de licences EKO supplémentaires est fixé à 50 euros.

Les passeports supplémentaires E.K.O., valables 24 ans, sont en vente au prix de 15 euros l'unité par commande minimum de 10.

Le reste de cette cotisation permet en outre de :

- Payer l'affiliation annuelle de FSKO à WKO via des « fees » (pour les raisons invoquées plus haut) – Auxquelles s'ajoutent les frais de change et de transferts de fonds.
- Payer l'affiliation annuelle de FSKO à EKO via des « fees ».
- Payer les frais de fonctionnement du site internet FSKO et l'édition des books FSKO.
- Le reste servant pour la gestion administrative de FSKO durant l'année et pourra servir pour tout événement exceptionnel décidé par le comité directeur.

Rappelons que FSKO n'est pas une Organisation mercantile, son objectif est de permettre à ses adhérents de pratiquer le karaté Shinkyokushinkai dans un contexte sain, tourné vers la pratique.

**Il n'y a donc aucun prélèvement concernant les adhérents au profit de FSKO.** Seul le strict nécessaire est demandé aux clubs affiliés : à savoir une adhésion annuelle et l'achat éventuel (si nécessaire) au prix coûtant de packs timbres et/ou de passeports supplémentaires.

**Le nombre d'adhérents que vous déciderez d'affilier à FSKO est libre. Il est juste à noter que si vous voulez que vos adhérents puissent bénéficier des événements FSKO, EKO et WKO, leur affiliation est obligatoire.**

Vous constaterez donc rapidement que l'affiliation FSKO est bien plus avantageuse et que l'argent ainsi épargné vous permettra de mieux faire vivre votre club, d'y organiser des manifestations ou encore de payer les frais pour vos combattants éventuellement sélectionnés pour les championnats d'Europe.



FSKO, association à but non-lucrative enregistrée à la Préfecture de l'Eure le 24 juin 2017 sous le n° W273004443

## 6/ OPEN DE FRANCE

La qualité des manifestations organisées par FSKO se doit de rester optimale. L'organisation de l'Open de France durant 9 années par le Nintai Dojo de Sensei Sébastien Vanroyen attire des combattants de nombreux pays européens et autres ainsi que de nombreuses organisations françaises.

**La participation de tous y est essentielle et fortement recommandée pour tous les combattants voulant être sélectionnés pour les championnats d'Europe ou les mondiaux.**

**Le 10ème Open de France aura lieu 24 mars 2018 à Loos (Lille).**

Deux autres tournois sont recommandés par le comité de sélection durant la saison, pour prétendre aux sélections : pour cette saison 2017/2018, il s'agit de l'Open de Croatie (14 octobre 2017 et la Coupe de France FFKDA (18 février 2018).

Voici donc les principaux intérêts à s'affilier à FSKO :

- INDÉPENDANCE FINANCIÈRE DES CLUBS
- ESPRIT D'OUVERTURE, LIBERTÉ DES DOJOS
- FORTE ÉCONOMIE
- CONTEXTE SAIN TOURNÉ VERS LA PRATIQUE

OSU

FSKO